

◆ CHANGEMENT

Skates et trottinettes : de 18 à 25 km/h

La vitesse maximale autorisée des monocycles, trottinettes et skateboards électriques va passer de 18 à 25 km/h, a indiqué le

ministre fédéral de la Mobilité François Bellot (MR) en réponse à une question parlementaire du député Jef Van den Bergh (CD&V).

Beaucoup de ces engins sont désormais capables d'atteindre plus de 18 km/h. « *La certification européenne permet à ces engins de rouler jusqu'à 25 km/h. Il s'agit donc d'adapter la législation belge qui n'autorise jusqu'ici ces engins qu'à faire du 18 km/h maximum* ».